



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



Règlement Officiel¹ du 12^e Concours International « Génies en Herbe OHADA »

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » (GHO) est une idée originale. Il vise d'une part à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et d'autre part à favoriser l'insertion socio-professionnelle de jeunes diplômés. Au-delà, le Concours offre un cadre d'émulation intellectuelle unique aux jeunes étudiants et professionnels venant de divers horizons en favorisant l'intégration culturelle. Le Concours est organisé par le **Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO)**, ci-après désigné **Comité International**. **Le CIGHO est une association apolitique et à but non lucratif.**

Le Concours est une double compétition, estudiantine et professionnelle. La compétition estudiantine est itinérante et se tient chaque année dans un pays différent, de préférence celui qui assure la présidence de l'OHADA, si les conditions le permettent. La compétition professionnelle se tient tous les deux ans.

La présente édition se tiendra à N'Djaména au Tchad, du 13 au 18 septembre 2021. Elle est co-organisée avec le Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad (CADOT).

L'organisation et l'administration du Concours incombent au Comité International. Celui-ci met en place, pour chaque édition et pour les deux grandes compétitions, une équipe exécutive dirigée par un Project Manager désigné par le Bureau Exécutif du Comité International à qui il rend compte.

2. Les participants

Le Concours est ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA. Il faut toutefois distinguer les participants de la compétition estudiantine de ceux de la compétition professionnelle.

Pour la compétition estudiantine - Chaque pays participant doit en principe présenter une seule équipe. Cela implique l'organisation des éliminatoires nationales afin de sélectionner l'équipe participante.

Dans les pays où une présélection nationale n'a pu s'organiser faute de Coordination nationale, l'équipe qui aura manifesté au Comité International sa volonté de participer au Concours, et qui en remplit les conditions, sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

¹ Le présent règlement s'applique à toutes les personnes désireuses de prendre part au Concours. Il concerne particulièrement les coordonnateurs nationaux ou toute personne en faisant office et les candidats. Il complète *le Règlement Général et la Charte du Coordonnateur national*.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit/ d'Economie/ de Comptabilité ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit. **Est exclu de cette compétition tout professionnel. En tout état de cause, aucun candidat ne devra être âgé de plus de 30 ans au 31 décembre 2021, sauf s'il avait été retenu comme candidat en 2020.**

Les équipes devront être composées de trois (03) membres, avec la présence obligatoire d'un garçon ou d'une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle composition se verra retrancher 30 points à l'issue de la phase éliminatoire internationale.

Aucun candidat ne peut participer, en sa cette qualité, plus d'une fois au Concours.

En dernier ressort, le Comité International décide de qui est éligible au Concours. Cela n'exclut pas le droit pour toute équipe de saisir ledit Comité, par voie écrite, de toute contestation relative à la composition d'une équipe.

A la phase internationale, chaque équipe est accompagnée par le Coordonnateur national.

Toutefois, si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un membre supplémentaire, le Comité International n'est nullement responsable de son séjour. Il ne prendra aucune disposition concernant ce dernier, à l'exclusion de conseils et recommandations qui pourront lui être fournis.

Pour la compétition professionnelle – La seule condition de participation est le critère de l'âge. Le candidat ne doit pas être âgé de plus de **48 ans au 31 décembre 2021.**

Les modalités de la compétition pour 2021 seront précisées ultérieurement.

2

3. Modalités de participation

- Pour la Compétition étudiante, chaque équipe doit s'acquitter de frais d'inscription auprès du Comité International et prendre en charge ses frais de déplacement vers le pays de la compétition. **Vis-à-vis du Comité International, le paiement des frais d'inscription est l'obligation du Coordonnateur national.**

Les frais d'inscription sont fixés à **200.000F CFA / équipe, payables au plus tard le 16 juillet 2021.**

Ils peuvent être payés par : virement bancaire, transfert d'argent minute (*Money gram/ Western Union*), Mobile money ou espèces.

Chaque Coordonnateur national conviendra des modalités du paiement des frais d'inscription de son équipe directement avec le Secrétariat Exécutif du Comité International.

Le non-paiement des frais d'inscription dans le délai prévu équivaut systématiquement à la non-participation à l'édition en cours.

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois. Ils restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport et visa/ autorisation de voyage). C'est la responsabilité principale du Coordonnateur National. Le Comité International pourra néanmoins, dans le cadre de partenariats négociés, orienter le Coordonnateur national vers des partenaires susceptibles de lui apporter une assistance matérielle ou financière.

- Pour la Compétition professionnelle, il n'y a aucun frais d'inscription.

4. Langue

La langue du Concours est le français.

5. Calendrier de la phase internationale

La phase internationale du Concours est prévue du **13 au 18 septembre 2021**. Le calendrier détaillé des activités de la phase internationale sera communiqué ultérieurement.

6. Déroulement du Concours²

Le concours se subdivise en deux compétitions : l'une étudiante et l'autre professionnelle

- **Pour la compétition étudiante**, les équipes participantes au Concours s'affronteront par poules. Le nombre de poules et des équipes qui les composeront sera fonction du nombre de pays participants. La constitution des poules est déterminée à la cérémonie d'ouverture du concours suivant le mode opératoire arrêté par le Comité International.

A l'issue des éliminatoires, **les deux premières équipes de chaque poule** seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Le Comité peut modifier cette règle en fonction des circonstances, mais avant que la compétition ne soit entamée. Des quarts de finale pourront éventuellement être organisés si le nombre de participants à la présente édition l'exige.

En cas d'égalité parfaite entre des équipes à une étape éliminatoire, il sera procédé à une série de questions, afin de les départager.

Les candidats s'affronteront autour de trois (03) catégories d'épreuves : les deux épreuves standard que sont *Le Questionnaire* et *la Plaidoirie* et l'épreuve nouvelle de *Médiation* ouverte uniquement aux quatre (04) équipes qualifiées pour les demi-finales.

- **Le Questionnaire** : il se compose de quatre (4) rubriques :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)
 - le Quiz-Relai Médiation (QRM)

² La présente section est susceptible de modification au moment de la phase internationale. L'éventuelle modification se justifiera par les circonstances de la cause et sera préalablement discutée avec les parties prenantes (Coordonnateurs et organisateurs). Sont insusceptibles de modification : les critères de notation, la nature et la durée des épreuves.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, deux (02) minutes pour y répondre. L'abstention compte pour 0 point. Toutefois à partir de la 2^{ème} abstention, toute nouvelle abstention sera sanctionnée par le retrait de 5 points.

Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA à l'exception de l'acte uniforme sur la médiation.

- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous est apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes et 30 secondes à 10 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.

- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1^{er} indice : 30 pts ; 2^{ème} indice : 20 pts ; 3^{ème} indice : 15 pts ; 4^{ème} indice : 10 pts ; 5^{ème} indice : 5 pts.

- **Le Quiz-Relai Médiation** : Il s'agit de répondre à une série de trois (03) questions spécifiques à l'acte uniforme sur la médiation. Les membres de l'équipe seront interrogés oralement successivement, selon l'ordre préalablement défini et sans possibilité de consultation. La bonne réponse permet de poursuivre le relai. En cas de mauvaise réponse, le relai s'interrompt pour l'équipe.

Le candidat interrogé dispose de 5 secondes pour donner la réponse à la question. Chaque bonne réponse compte pour 5 points.

- **La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de demandeur et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales, à la fois pour les manches éliminatoires et pour la finale, dureront 15 minutes pour chaque équipe, à raison de 12 minutes en principal et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des premières 12 minutes de chaque équipe. Le jury ne devra pas excéder 10 minutes pour l'exercice de questions. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 6 minutes ou moins de 3 minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigées par un jury indépendant de trois personnes. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique en format Word au Comité d'Organisation (Commission Scientifique) aux adresses suivantes : n.djimbaye@concoursgho.org et contact@concoursgho.org un mois avant le lancement de la phase internationale. **Les mémoires communiqués hors délais subiront une pénalité de retard de 15 points.**

Chaque équipe devra également fournir au Comité d'Organisation **8 exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires (**8 en Demande et 8 en Défense**) lors de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Au début de toute rencontre, il sera procédé à la communication des mémoires de chaque équipe à l'autre. Les mémoires devront être remis aux organisateurs après la rencontre.

Les mémoires doivent respecter les critères de forme suivants :

- Police : Time new roman
- Taille : 12
- Nombre de page : 10 maximum

- **La médiation** : Cet exercice est un jeu de rôle. Chaque équipe qualifiée pour les demi-finales désignera le membre qui fera office de médiateur dans le conflit révélé dans le même cas hypothétique que celui de l'épreuve de plaidoirie. Le jeu de rôle durera 15 minutes pour chaque médiateur qui sera évalué par un jury composé d'experts en médiation. La mise en



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



scène des parties en conflit sera effectuée par les membres des équipes éliminées, désignés à cette fin par la Commission Scientifique.

Les candidats seront notés sur 100 points selon 4 critères de 25 points chacun.

NB : La Médiation est une épreuve-compétition. En tant qu'épreuve, les points obtenus seront comptabilisés avec ceux du Questionnaire et de la Plaidoirie afin de déterminer les finalistes du Concours. En tant que compétition, l'équipe dont le candidat aura obtenu le plus grand nombre de point sera déclarée vainqueur de la compétition Médiation et recevra un prix dédié.

- **Pour la compétition professionnelle**, il s'agit d'écrire un article sur un thème relatif à l'OHADA. Le thème et les caractéristiques de l'article seront précisés dans le *Règlement Spécial de la Compétition Professionnelle*.

7. Réclamations

Au titre de la compétition estudiantine, les candidats peuvent formuler des réclamations uniquement pour l'épreuve du Questionnaire. La réclamation portant sur le contenu de l'épreuve est à adresser au Président du Jury par écrit et à la fin de la rubrique concernée. Le Jury se prononce à la fin de l'épreuve Questionnaire. Le Jury peut solliciter l'avis de la Commission Scientifique en cas de besoin. La décision du Jury est sans appel. La réclamation portant sur le total des points est adressée directement à la Commission Scientifique.

Toute autre réclamation est à adresser au Comité International via le Project Manager.

Au titre de la compétition professionnelle, aucune réclamation n'est admise en raison de la nature de la compétition.

8. Jury

Le Jury de la compétition estudiantine est différent de celui de la compétition professionnelle. Dans les deux cas, la fonction est gratuite.

Pour la compétition estudiantine - Le jury de l'épreuve de *Questionnaire* se distingue de celui de l'épreuve de *Plaidoirie* et de celui de la *Médiation*. Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. En cas de nécessité, la Commission Scientifique peut désigner l'un de ses membres ou toute autre personne pour prendre part au jury.

Pour les éliminatoires et les demi-finales, le jury du Questionnaire sera composé par les coordonnateurs nationaux ou représentants des équipes de la poule dans laquelle leurs candidats ne jouent pas. A défaut, la Commission Scientifique formera un jury. Le jury de la plaidoirie de ces phases est composé de professionnels du droit et ne comprend aucun coordonnateur national, encadreur ou personne liée à l'encadrement d'une équipe.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels de haut rang désignés par le Comité International, après proposition de la structure co-organisatrice. Ce jury devra comprendre au moins un (01) membre d'une nationalité différente des autres.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



Pour l'épreuve-compétition de médiation, le même jury évaluera l'ensemble des candidats.

Pour la compétition professionnelle – Le Jury se compose de professeurs d'université de différentes nationalités, désignés par le Comité International.

9. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. La nationalité d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux premières rencontres des autres équipes de sa poule. Cette règle vaut pour tous ceux qui ont un lien avec l'encadrement de l'équipe.

La violation des principes du Concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du Comité d'Organisation. Elle n'est susceptible d'aucun recours.

10. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation**. Des lauréats recevront **des bourses d'études, des stages et d'autres lots**. Les prix suivants seront décernés :

- Pour le Concours : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^e Meilleure Equipe, Meilleur Plaideur, Meilleure Candidate, Meilleur Mémoire et le Prix du Meilleur Article ;
- Pour la compétition Médiation : les prix sont représentés par **des trophées**.

Pour aucune des compétitions il n'est prévu de récompense en argent.

11. Colloque International

Un colloque international, sur une journée, est prévu en marge des compétitions. Il portera sur deux thématiques principales à savoir : la **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** et la **Médiation**. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

12. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du Concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique du pays hôte.

13. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe et du Coordonnateur national pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



d'Organisation. Le Comité définira les dates de prise en charge des participants et les modalités y afférentes.

14. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement et à son interprétation sera soumis au Comité International.

Le Comité International se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours **à tout moment** sans contredire l'esprit du concours.

15. Contacts

Project Manager du Concours :

M. Narcisse DJIMBAYE

Email : n.djimbaye@concoursgho.org

Tél : +235 90 40 78 38/66 06 26 88

Secrétariat Exécutif

Comité International Génies en Herbe OHADA

Email : contact@concoursgho.org

s.touame@concoursgho.org

Tél : +225 07 47 52 27 56/ 01 03 53 32 73

Site web : www.concoursgho.org



7

